

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 5 DÉCEMBRE 2025

Faire progresser et interconnecter la mobilité électrique dans le Rhin supérieur

Le Conseil Rhénan lors de sa séance plénière du 5 décembre 2025 et sur proposition de la Commission Transports – Aménagement du territoire – Protection et développement des populations,

1. souligne l'importance centrale de la mobilité électrique pour atteindre les objectifs climatiques dans le Rhin supérieur et pour réduire les émissions de CO₂ dans le secteur des transports ;
2. constate que, bien que les infrastructures de recharge se développent dans la région, elles restent réparties de manière inégale, parfois sous-utilisées, et leur utilisation transfrontalière demeure hétérogène ;
3. relève que la grande diversité d'applications, de systèmes d'accès et de facturation pour les bornes publiques limite considérablement l'accès pour les usagers et réduit la praticité de la mobilité électrique transfrontalière au quotidien ;
4. souligne qu'une harmonisation des modes d'accès et des possibilités de paiement est nécessaire afin d'établir des conditions équitables pour les citoyennes, citoyens et entreprises sur l'ensemble du territoire du Rhin supérieur ;
5. souligne que les innovations technologiques telles que le Vehicle-to-Grid (V2G) et les systèmes de charge intelligents offrent de grandes opportunités en matière de stabilité du réseau, de sécurité énergétique et de réduction des coûts, mais que leur potentiel ne peut être pleinement exploité qu'à travers des normes communes et des cadres juridiques fiables ;
6. rappelle que des projets transfrontaliers tels que l'électrification des ferries sur le Rhin ou le développement d'offres communes de covoiturage et d'autopartage transfrontalières ont un rôle de projet phare et peuvent renforcer la visibilité de la région ;
7. demande une accélération et une coordination du déploiement d'une infrastructure de recharge interopérable à l'échelle transfrontalière, conformément à la stratégie RMT 2030 ;
8. demande l'élaboration de normes communes pour les applications, l'authentification des utilisateurs, la facturation et l'affichage des prix aux bornes de recharge en Allemagne, en France et en Suisse ;
9. suggère à la Conférence du Rhin supérieur d'examiner la mise en place d'un projet Interreg spécifique sur la mobilité électrique, visant à renforcer la coopération transfrontalière, à promouvoir l'harmonisation des applications et des systèmes de paiement, à permettre la recharge de véhicules tiers avec l'électricité photovoltaïque des bâtiments publics et à développer des solutions innovantes ;

10. demande le soutien à la recherche, au développement et à l'expérimentation pratique des technologies V2G et Smart Charging, en coopération avec les milieux scientifiques, économiques et les collectivités du Rhin supérieur ;
11. encourage les collectivités territoriales à jouer un rôle exemplaire en continuant à promouvoir et à investir dans le développement de la mobilité électrique ;
12. suggère que la recherche d'emplacements pour les infrastructures de recharge des poids lourds soit menée de manière concertée et que le déploiement de ces infrastructures s'y aligne ; elle demande également que les temps de recharge soient reconnus à l'échelle européenne comme des temps de conduite et de repos pour les conductrices et conducteurs ;
13. demande enfin un renforcement de la coopération entre tous les acteurs concernés – gestionnaires de réseaux, fournisseurs d'infrastructures de recharge, développeurs de logiciels, collectivités territoriales et décideuses et décideurs politiques – afin de rendre la mobilité électrique plus simple, plus transparente et plus attractive pour les habitants du Rhin supérieur.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- En France :
 - aux députés de l'Assemblée nationale issus du territoire du Rhin supérieur
 - au Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
 - à la Région Grand Est
 - à la Collectivité européenne d'Alsace
- En Allemagne :
 - aux députés du Bundestag représentant issus du territoire du Rhin supérieur
 - au Ministère fédéral des Transports
 - au gouvernement du Land de Bade-Wurtemberg
 - au gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat
- En Suisse :
 - au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC / UVEK)
 - au Secrétariat d'État à l'économie (SECO)
 - à la Conférence gouvernementale du Nord-Ouest de la Suisse
- Au niveau transfrontalier :
 - à la Conférence du Rhin supérieur
 - à l'Assemblée parlementaire franco-allemande (pour information)
 - au Comité franco-allemand de coopération transfrontalière (pour information)



- au Conseil interrégional des parlementaires (pour information)
- Au niveau européen :
 - aux membres du Parlement européen issus du territoire du Rhin supérieur
 - à la Commission européenne
 - au Comité européen des régions